

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 643 690

(21) N° d'enregistrement national :

89 02486

(51) Int Cl<sup>6</sup> : F 16 B 41/00, 5/02, 9/08; H 04 N 5/64; G 12 B  
9/08; F 16 M 11/08; A 47 B 81/06.

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 27 février 1989.

(71) Demandeur(s) : VATTIER Claude. — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Claude Vattier.

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 35 du 31 août 1990.

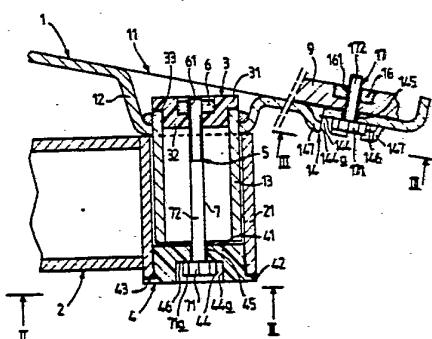
(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

(74) Mandataire(s) : Cabinet Peusset.

(54) Dispositif de fixation à vis et ensembles-supports pour poste de télévision comportant ce dispositif.

(57) Dispositif de fixation à vis ne permettant un démontage  
qu'avec outil spécifique destiné à solidariser deux éléments au  
moyen d'un boulon dont la vis à une tête 71; 171; 361 prend  
appui sur un des éléments et dont l'écrou 6; 106; 308 prend  
appui sur l'autre élément, l'écrou n'étant pas accessible après  
serrage de la fixation par vissage du boulon. La tête de vis 71;  
171; 361 disposée dans un volume dont un fond 46; 146 qui  
sert d'appui à ladite tête de vis 71; 171; 361, dont la face  
opposée audit fond est ouverte pour permettre le passage de  
l'outil spécifique 8 utilisé pour le démontage et dont la paroi  
latérale 44a; 144a, est continue ou non, et se trouve en au  
moins certaines zones très voisines du volume décrit par la  
tête de vis au cours de la rotation de la vis 7; 107; 306.  
Ensembles-supports pour poste de télévision comportant ce  
dispositif à caractère antivol.



DISPOSITIF DE FIXATION A VIS ET ENSEMBLES-SUPPORTS  
POUR POSTE DE TELEVISION COMPORTANT CE DISPOSITIF.

La présente invention concerne un dispositif de fixation ne permettant un démontage qu'avec un 5 outil spécifique et des ensembles-supports pour poste de télévision comportant l'edit dispositif.

On connaît de nombreux systèmes permettant de solidariser deux éléments au moyen d'un boulon, les 10 deux éléments étant traversés par la vis du boulon, la tête de vis s'appuyant sur l'un des éléments et l'écrou s'appuyant sur l'autre élément. Dans la plupart des systèmes existant jusqu'à présent, la tête de vis est facilement accessible et peut, par exemple être dévissée à l'aide d'une simple clé multiple 15 couramment commercialisée.

La présente invention concerne un système de fixation à vis qui constitue une protection contre le vol, ou qui a, pour le moins, une action dissuasive.

La présente invention concerne un dispositif 20 de fixation à vis ne permettant un démontage qu'avec un outil spécifique, ce dispositif permettant de solidariser deux éléments au moyen d'un boulon dont la vis a une tête prenant appui sur un des deux éléments précédés et dont l'écrou prend appui sur l'autre 25 élément, l'écrou n'étant pas librement accessible de l'extérieur après serrage de la fixation par vissage du boulon, caractérisé par le fait que la tête de vis est disposée dans un volume, dont un fond sert à l'appui de ladite tête, dont la face opposée àudit fond est ouverte pour permettre le passage de l'outil spécifique utilisé pour le démontage et dont la paroi latérale, continue ou non, entre ladite face et le fond, se trouve, au moins en certaines zones, très voisine du volume décrit par la tête de vis au cours 35 de la rotation de la vis.

La tête de vis a, de préférence, un contour

constitué soit d'un cylindre droit cannelé selon ses génératrices sur toute sa surface latérale, soit d'un prisme droit, à base polygonale, en particulier octogonale.

5 L'écrou constitue avantagéusement un insert dans l'un des deux éléments à solidariser ou dans un organe fixé sur un tel élément. Cet insert peut être noyé dans l'un des deux éléments à solidariser au moment de la construction de l'élément ou rapporté 10 ultérieurement. L'écrou peut être remplacé par un filetage femelle pratiqué directement dans l'un des éléments à solidariser.

Le volume, où est disposée la tête de vis, est, de préférence, ménagé dans une plaque d'appui 15 destinée à s'appliquer par celle de ses faces où ne s'ouvre pas ledit volume, sur l'un des deux éléments à solidariser. Ledit volume peut également être ménagé dans l'un des deux éléments à solidariser.

20 Selon une première variante, le volume est ménagé dans une plaque d'appui et il est constitué par un alésage cylindrique pratiqué dans l'épaisseur de ladite plaque d'appui. Dans cette variante l'alésage cylindrique a, de préférence, une profondeur, mesurée selon l'axe de l'alésage, telle que la surface de la 25 tête de vis opposée à la surface reposant sur le fond du volume soit située à l'intérieur dudit volume. Par conséquent, la tête de vis est en quelque sorte au fond d'un puits et n'est pas accessible à l'aide d'une clé plate.

30 Il faut noter que la plaque d'appui est, de préférence, fixée sur l'un des éléments à solidariser de façon à être bloquée en rotation. Cette fixation est, par exemple effectuée à l'aide de clous sans tête ou par emboîtement à force.

35 Selon une seconde variante, le volume où est disposée la tête de vis, est défini latéralement par

les arêtes tangentialles de crevés obtenus par emboutissage de la plaque d'appui ou de l'élément à scinder, avec rupture de matière le long d'une ligne située au voisinage du trou de passage de la tige de vis à travers la plaque d'appui ou l'élément à scinder. Le nombre de crevés est, de préférence impair, par exemple trois ou cinq. En effet, lorsque les crevés sont en nombre impair, tout espace compris entre deux premiers crevés est diamétralement opposé à un troisième crevé, ce qui enlève toute possibilité de glisser un outil dans l'intervalle situé entre deux crevés, pour faire tourner la vis.

Le dispositif selon la présente invention fonctionne de la façon suivante : on introduit l'outil spécifique par la face opposée au fond du volume où est disposée la tête de vis de façon que ledit outil s'insère entre la paroi latérale dudit volume et la tête de la vis et qu'il ait prise sur ladite tête de vis. On fait tourner ensuite l'outil spécifique de façon, soit à visser, soit à dévisser la vis.

Le dispositif selon la présente invention est particulièrement adapté à la fixation des postes de télévision sur une platine et/ou à la fixation d'une platine portant un poste de télévision sur un meuble ou sur un bras articulé. En effet, il est bien connu que dans les communautés telles que les hôpitaux, les clubs, les hôtels et analogues, les postes de télévision sont fréquemment dérobés et qu'il est particulièrement utile que le dispositif de fixation empêche ou, pour le moins, rende difficile le vol. Un second objet de l'invention est, par conséquent, un ensemble-support pour poste de télévision comportant au moins un dispositif de fixation selon la présente invention.

Selon un premier mode de réalisation, ledit ensemble-support pour poste de télévision comporte une

platine sur laquelle est fixé le soubassement de l'ébénisterie du poste de télévision, et il est caractérisé par le fait que ladite platine et ledit soubassement sont solidarisés par au moins un dispositif selon l'invention, le volume, dans lequel est disposée la tête de vis, étant ménagé dans la platine et étant défini latéralement par les arêtes tangentielle de crevés obtenus par emboutissage de la platine, l'écrou étant disposé dans ledit soubassement.

10 Selon un deuxième mode de réalisation, ledit ensemble-support pour poste de télévision comporte une platine portant ledit poste, susceptible de pivoter autour d'un axe, ladite platine étant équipée d'un manchon susceptible de tourillonner dans un fourreau solidaire d'un organe porteur, la solidarisation de la platine avec ledit organe porteur étant assurée au moyen d'un dispositif selon l'invention ; ledit ensemble-support est caractérisé par le fait que la plaque d'appui est emmanchée à force dans l'extrémité 15 litre du fourreau et que l'écrou du boulon est inséré dans un embout emmanché à force à l'extrémité du manchon, qui est la plus voisine de la platine, la tige de la vis du boulon étant disposée selon l'axe commun 20 au manchon et du fourreau et solidarisant la plaque au manchon et du fourreau et solidarisant la plaque 25 d'appui et l'embout.

Selon un troisième mode de réalisation, l'ensemble-support pour poste de télévision, comporte une embase pivotante constituée d'un plateau inférieur fixé sur un support et d'une platine solidaire dudit 30 poste, la platine et le plateau inférieur étant reliés entre eux par un système à billes permettant une rotation relative de la platine par rapport au plateau inférieur ; il est caractérisé par le fait que le plateau inférieur est associé à un écrou qui coopère avec 35 la tige filetée d'une vis traversant le support, la tête de la vis coopérant avec une plaque d'appui, le

dispositif de fixation du plateau inférieur sur le support étant alors un dispositif selon l'invention.

De préférence, le premier mode de réalisation est associé au deuxième ou au troisième mode de réalisation. En d'autres termes, le poste de télévision peut être fixé sur la platine par au moins un dispositif de fixation selon l'invention et, en même temps, la platine peut être fixée sur un support ou un bras d'articulation à l'aide d'un dispositif selon l'invention.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire ci-après, à titre purement illustratif et non limitatif, plusieurs modes de réalisation représentés sur le dessin annexé.

15 Sur ce dessin :

- la figure 1 représente en coupe verticale un ensemble-support pour poste de télévision combinant le premier et le deuxième mode de réalisation du dispositif de fixation, dans lequel le poste de 20 télévision est fixé à la platine par un dispositif de fixation selon la seconde variante de l'invention et la platine est fixée à un bras d'articulation par un dispositif de fixation selon la première variante de l'invention ;

25 - la figure 2 représente une vue selon II-II de la figure 1 ;

- la figure 3 représente une vue selon III-III de la figure 1 ;

30 - la figure 4 représente, en vue latérale, un outil spécifique pour le montage et le démontage des dispositifs de fixation illustrés sur les figures 1 à 3 ;

35 - la figure 5 représente, en élévation, un second ensemble-support pour télévision combinant le premier mode de réalisation et le troisième mode de réalisation du dispositif de fixation selon

l'invention ;

- la figure 6 est une vue selon VI-VI de la figure 5 ;

- la figure 7 est une vue en coupe du dispositif central de fixation à vis de l'ensemble-support représenté sur les figures 5 et 6 ;

- la figure 8 représente une autre forme de réalisation du dispositif de fixation de la figure 7 ;

L'ensemble-support de télévision représenté sur la figure 1 comporte une platine 1 sur laquelle est fixé par le soubassement 9 de son ébénisterie, un poste de télévision, à l'aide de dispositifs de fixation désignés dans leur ensemble par 14 ; la platine est elle-même fixée sur un bras d'articulation 2 par un dispositif de fixation désigné dans son ensemble par 5. On voit sur la figure 1 que la platine 1 est munie en son centre d'un orifice 11, qui est bordé par un collet matricé 12 dans lequel est soudé un manchon cylindrique 13. Ledit manchon 13 est disposé de façon que son axe soit vertical, et la platine 1 est légèrement inclinée par rapport à un plan horizontal. Le bras articulé 2 porte à son extrémité libre un fourreau cylindrique 21, qui est disposé autour du manchon 13, coaxialement à celui-ci. Le manchon 13 peut tourillonner librement à l'intérieur du fourreau 21.

Le manchon 13 est fermé, à sa partie supérieure, par un embout 3 et le fourreau 21 est fermé, à sa partie inférieure, par une plaque d'appui 4. L'embout 3 et la plaque d'appui 4 sont emmanchés à force respectivement dans le manchon 13 et dans le fourreau 21 de façon à être bloqués en rotation. Ledit embout 3 et ladite plaque d'appui 4 sont, de préférence, fabriqués en matière plastique déformable et peuvent être munis de stries verticales.

L'embout 3 et la plaque d'appui 4 sont reliés par un dispositif de fixation à vis 5

comportant un écrou 6 inséré dans l'embout 3 et une vis 7, dont la tête 71 est contenue dans un volume constitué par un alésage cylindrique 44 ménagé dans la plaque d'appui 4.

5 L'embout 3 est une plaquette formée de deux parties cylindriques : une partie supérieure 31 ayant un diamètre égal au diamètre extérieur du manchon 13 et une partie inférieure 32 ayant un diamètre légèrement supérieur au diamètre intérieur du manchon 13, que l'on emmanche à force dans l'édit manchon 3, les parties 31 et 32 étant reliées latéralement à la périphérie par un replat horizontal 33. La partie inférieure 32 est enfilée à force dans le manchon 13, le replat 33 repose sur le rebord supérieur dudit manchon 13 et la partie supérieure 31 est située au-dessus dudit rebord supérieur, à l'intérieur du volume défini par le collet matricé 12. Dans la partie supérieure est inséré, dans un alésage, l'écrou 6, dans lequel est ménagé un alésage cylindrique fileté 61 ayant un diamètre égal, au jeu nécessaire près, à celui de la tige 72 de la vis 7. L'écrou 6 pourrait être, selon l'invention, remplacé par un taraudage fileté percé directement dans l'embout 3.

La plaque d'appui 4 est composée de deux parties cylindriques coaxiales : une partie supérieure 41 ayant un diamètre légèrement supérieur au diamètre intérieur du fourreau 21, que l'on emmanche à force dans ce dernier, et une partie inférieure 42 ayant un diamètre égal au diamètre extérieur du fourreau 21, les parties 41 et 42 étant reliées directement à la périphérie par un replat horizontal 43. Lorsque l'ensemble est monté, la partie supérieure 41 est enfilée à force dans le fourreau 21, le replat 43 s'appuyant sur le rebord inférieur du fourreau 21 et la partie supérieure 42 étant disposée à l'extérieur du fourreau 21. La plaquette d'appui 4 est percée de

deux alésages cylindriques coaxiaux communiquant entre eux. L'alésage de plus grand diamètre 44 constitue le volume contenant la tête 71 de vis, les parois 44a de ce volume étant continues. Le diamètre de l'alésage 5 est voisin du diamètre du volume décrit par la tête de vis au cours de la rotation de la vis. L'alésage est ménagé dans la partie inférieure 44 de la plaque d'appui 4 et s'ouvre vers l'extérieur. L'alésage 45 a un diamètre égal, au jeu nécessaire près, à celui de 10 la tige de la vis 72. Entre les deux alésages 44 et 45 se trouve un fond plan 46 annulaire qui sert d'appui à la tête de vis 71 lorsque le dispositif de fixation est monté. L'axe de la vis 7 est le même que celui du manchon 13 et du fourreau 21.

15 La tête 71 de la vis a selon le mode de réalisation représenté sur la figure 1, un contour constitué par un prisme droit ayant comme base un octogone régulier. La tête de vis peut avoir d'autres formes polygonales ou des formes cylindriques comportant des indentations. On choisit, de préférence, une forme et des dimensions telles qu'il n'existe pas de façon courante dans le commerce, d'outil, en particulier de clé à tube, permettant de démonter la vis.

20 Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 1, la surface 71a de la tête de vis, opposée à celle opposant sur le fond est disposée à un niveau tel de l'alésage 44 qu'elle soit située à l'intérieur dudit alésage 44, la surface 71a de la vis se trouvant au-dessus du replat 43 (dans le mode de réalisation 25 représenté sur la figure 1). De cette façon la tête de vis 71 est protégée latéralement par le fourreau 21 et il est impossible de dégager la tête de vis en découpant, par exemple avec une scie, la partie 42 de la plaquette d'appui pour créer une saignée dans la tête.

30 35 Comme on peut le voir sur la figure 1, le poste de télévision est fixé par son soubassement 9 à

la platine 1 par des dispositifs de fixation selon l'invention désignés dans leur ensemble par 14. La platine 1 étant généralement rectangulaire, ladite platine 1 est généralement fixée par quatre dispositifs 14 disposés à chacun des angles. Chaque dispositif de fixation 14 comporte un écrou 16 qui est sous forme d'insert dans le socle 9, et qui est percé d'un filetage femelle 161 ; une vis 17 comportant une tête 171 et une tige 172, qui est vissée dans le filetage 161 ; et un volume 144, dans lequel tourne la tête de vis 171, qui a également en section la forme d'un octogone. Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 1, le volume 144 est défini latéralement par les arêtes tangentielles de crevés 147 obtenus par emboutissage de la platine 1, avec rupture de matière le long d'une ligne située au voisinage du trou de passage 145 de la tige filetée 172 à travers le fond 146. La paroi 144 ainsi définie est donc discontinue. Les crevés 147 ne peuvent pas être aplatis par écrasement ou martelage. En effet, lors de l'emboutissage, la tôle s'est déformée et ne peut revenir dans son état initial. Le nombre de crevés 147 est, de préférence, un nombre impair : cinq selon le mode de réalisation représenté. Un nombre impair est avantageux car, comme on le voit sur la figure 3, si l'on cherche à introduire un outil, diamétralement, dans l'espace entre deux premiers crevés 147 voisins, l'outil se heurte à un troisième crevé 147 qui est diamétralement opposé.

30 L'outil spécial nécessaire pour le montage et le démontage est selon le mode de réalisation représenté, le même pour les vis 7 et 17. Il est illustré sur la figure 4 et il est désigné dans son ensemble par la référence 8. Il est constitué par une 35 clé à tube comportant un alésage interne 81 ayant, en section perpendiculaire à son axe longitudinal, une

forme octogonale complémentaire de celle des têtes de vis 71 et 171 et un diamètre extérieur égal, au jeu nécessaire près, au diamètre intérieur de l'alésage 44 et du volume 144. Lorsque la tête de vis a une forme 5 octogonale, l'épaisseur des parois latérales de la clé est relativement régulière ce qui est avantageux car on peut avoir des parois de faible épaisseur et le poids de matière nécessaire est plus faible. D'autre part, l'espace compris entre la tête de vis et la 10 paroi du volume dans lequel tourne la vis est faible. Il n'y a donc pas de zone où on puisse, éventuellement, glisser une pince. De plus les clés à parois minces ne sont pas habituelles. La clé à tube est traversée par une tige 82 permettant de la saisir 15 manuellement pour la faire tourner.

Lors du montage du poste de télévision sur son support, on emmanche à force l'embout 3 sur le manchon 13 solidaire de la platine 1. On fixe ensuite le poste de télévision par son soubassement 9 sur la 20 platine 1 à l'aide des dispositifs de fixation 14 en utilisant la clé spéciale 8. On emmanche également à force la plaquette d'appui 4 sous le fourreau 21. Pour finir on fixe l'embout 3 et la plaquette d'appui 4 à l'aide du dispositif de fixation 5. Pour effectuer le 25 démontage on opère en sens inverse.

On voit qu'en l'absence de la clé 8 correspondant spécifiquement à la tête de vis 171 il est impossible de séparer le soubassement 9 de l'ébénisterie du poste de télévision de la platine 1. 30 Les crevés 147 ne peuvent pas être aplatis par martelage et la tête 171 de la vis n'est pas accessible car elle est entièrement disposée à l'intérieur du volume 144. De même il est impossible de désolidariser la platine 1 du bras 2. En effet, l'écrou 6 n'est pas 35 accessible, car il est sous forme d'insert dans l'embout 3, et, de plus, l'accès à l'embout 3 est

difficile, voire impossible, lorsque la télévision est fixée sur la platine 1. La tête de vis 71 étant à l'intérieur du volume dans lequel elle tourne, il est impossible de la saisir avec une clé plate. Par ailleurs la forme octogonale des têtes de vis 71, 171 étant inhabituelle, il est nécessaire de posséder la clé correspondant spécifiquement à la forme desdites têtes de vis pour pouvoir démonter le dispositif de fixation. De plus le choix d'une tête de vis 71, 171 de section octogonale permet d'avoir une clé ayant des parois plus minces que celles des clés utilisées habituellement. On diminue ainsi très nettement les risques de vol du poste de télévision.

Les figures 5 et 6 représentent un autre mode de réalisation d'un ensemble-support selon l'invention. Cet ensemble-support comporte une embase pivotante constituée par une platine 303, sur laquelle est fixé, par son soubassement, le poste de télévision et qui est fixée par un plateau inférieur 301 sur un support 302 ; le support 302 est la tablette supérieure d'un meuble. Le plateau inférieur 301 et la platine 303 sont reliés par un chemin annulaire à billes 304 permettant une rotation relative de l'un par rapport à l'autre. La platine 303 et le soubassement du poste de télévision sont fixés par un dispositif de fixation 314 identique au dispositif de fixation 14 illustré sur les figures 1 et 3. Le plateau inférieur 301 et la tablette supérieure du meuble 302 sont solidarisés par un dispositif de fixation à vis 305 désigné dans son ensemble par 305. Deux versions de ce dispositif 305 sont représentées de façon détaillée sur les figures 7 et 8.

Le dispositif de fixation 305 comporte une vis 306, une plaque d'appui 307 et un écrou 308. L'écrou 308 est sous forme d'insert dans le plateau inférieur 301. La vis 306 comporte une tête 361 et une

tige fileté 362 qui traverse l'épaisseur de la tablette supérieure 302 du meuble et coopère avec l'alésage fileté 381 de l'écrou 308. La plaque d'appui 307 comporte un volume constitué par un alésage 374 dans lequel la tête de vis 361 s'insère. Sur les figures 7 et 8, cet alésage 374 est cylindrique. La plaque d'appui 307 peut comporter une partie en saillie 371, qui s'emboîte dans un alésage 321 correspondant à la tablette supérieure 302 du meuble, comme représenté sur la figure 7. Selon la version représentée sur la figure 8, la face de ladite plaque d'appui 307a, qui est en contact avec la tablette supérieure 302 du meuble est plane, la tablette supérieure du meuble n'étant pas alésée en dehors du trou pratiqué pour le passage de la vis.

Les plaques d'appui 307 et 307a sont fixées à la tablette supérieure 302 du meuble par des clous sans tête 372, qui les bloque en rotation.

REVENDICATIONS

1 - Dispositif de fixation à vis ne permettant un démontage qu'avec un outil spécifique (8), ce dispositif permettant de solidariser deux éléments au moyen d'un boulon dont la tête a une tête prenant appui sur un des deux éléments précités et dont l'écrou prend appui sur l'autre élément, l'écrou n'étant pas accessible de l'extérieur après serrage de la fixation par vissage du boulon, caractérisé par le fait que la tête de vis (71 ; 171 ; 361) est disposée dans un volume (44 ; 144 ; 374), dont un fond (46 ; 146) sert à l'appui de ladite tête (71 ; 171 ; 361), dont la face opposée audit fond est ouverte pour permettre le passage de l'outil spécifique (8) utilisé pour le démontage et dont la paroi latérale (44<sub>a</sub> ; 144<sub>a</sub>), continue ou non, entre ladite face et le fond (46 ; 146), se trouve, au moins en certaines zones, très voisine du volume décrit par la tête de vis au cours de la rotation de la vis (7 ; 17).

20 2 - Dispositif selon les revendication 1, caractérisé par le fait que la tête de vis a un contour constitué, soit d'un cylindre droit cannelé selon ses génératrices sur toute sa surface latérale, soit d'un prisme droit à base polygonale (71 ; 171 ; 361).

25 3 - Dispositif selon les revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'écrou (6 ; 16 ; 308) constitue un insert dans l'un des deux éléments à solidariser ou dans un organe fixé sur un tel élément.

30 4 - Dispositif selon les revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'écrou est constitué par un filetage femelle pratiqué directement dans l'un des éléments à solidariser.

35 5 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que le volume (44 ; 374) où est disposée la tête de vis, est ménagé dans une plaque d'appui (4 ; 307) destinée à s'appliquer,

par celle de ses faces où ne s'ouvre pas ledit volume (44 ; 374) sur l'un des deux éléments à solidariser.

6 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que le volume 5 (144) où est disposée la tête de vis (361) est ménagé dans l'un des deux éléments à solidariser.

7 - Dispositif selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le volume (44 ; 374) est un alésage cylindrique.

10 8 - Dispositif selon la revendication 7, caractérisé par le fait que l'alésage cylindrique (44 ; 374) ménagé dans la plaque d'appui (4 ; 307) a une profondeur mesurée selon l'axe de l'alésage telle que la surface de la tête de vis (71 ; 361) opposée à la 15 surface reposant sur le fond du volume soit située à l'intérieur dudit volume.

9 - Dispositif selon l'une des revendications 5, 7 ou 8, par le fait que la plaque d'appui (4 ; 307) est fixée sur l'un des éléments à solidariser 20 de façon à être bloquée en rotation.

10 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le volume (144) où est disposée la tête de vis (171) est défini latéralement par les arêtes tangentielles de crevés 25 (147) obtenus par emboutissage de la plaque d'appui ou de l'élément à solidariser (1) avec rupture de matière le long d'une ligne située au voisinage du trou de passage (145) de la tige filetée (172) de la vis (17) à travers la plaque d'appui ou l'élément à solidariser 30 (1).

11 - Dispositif selon la revendication 10, caractérisé par le fait que le nombre de crevés (147) est impair.

12 - Ensemble-support pour poste de 35 télévision, comportant une platine (1) sur laquelle est fixé le soubassement (9) de l'ébénisterie dudit

poste de télévision, caractérisé par le fait que ladite platine (1) et ledit soubassement (9) sont fixés par au moins un dispositif selon la revendication 9, le volume dans lequel est disposée la tête de vis 5 étant, défini latéralement par les arêtes tangentielle de crevés (147) obtenus par emboutissage de la platine (1), l'écrou étant disposé dans ledit soubassement (9).

13 - Ensemble-support pour poste de télévision, comportant une platine (1) portant ledit poste et susceptible de pivoter autour d'un axe, ladite platine (1) étant équipée d'un manchon (13) susceptible de tourillonner dans un fourreau (21) solidaire d'un organe porteur (2), la solidarisation de la 15 platine avec ledit organe porteur étant assurée au moyen d'un dispositif selon l'une des revendications 5 à 12, caractérisé par le fait que la plaque d'appui (4) s'applique sur l'extrémité libre du fourreau (21) et que l'écrou (6) du boulon est inséré dans un embout (3) mis en place à l'extrémité du manchon (13) qui est la plus voisine de la platine, la tige (72) de la vis du boulon étant disposée selon l'axe commun du manchon (13) et du fourreau (21) et solidarisant la plaque d'appui (4) et l'embout (3).

25 14 - Ensemble-support pour poste de télévision, comportant une embase pivotante constituée d'un plateau inférieur (301) fixé sur un support (302) et d'un plateau supérieur (303) solidaire dudit poste, les deux plateaux étant liés entre eux par un système 30 à billes (304) permettant une rotation relative du plateau supérieur (303) par rapport au plateau inférieur (301), caractérisé par le fait que le plateau inférieur (301) est associé à un écrou (308), qui coopère avec la tige filetée (362) d'une vis (306) 35 traversant le support (302), la tête de la vis coopérant avec une plaque d'appui (307), le dispositif

2643690

16

de fixation du plateau inférieur sur le support, étant  
du type défini à l'une des revendications 4 à 9.

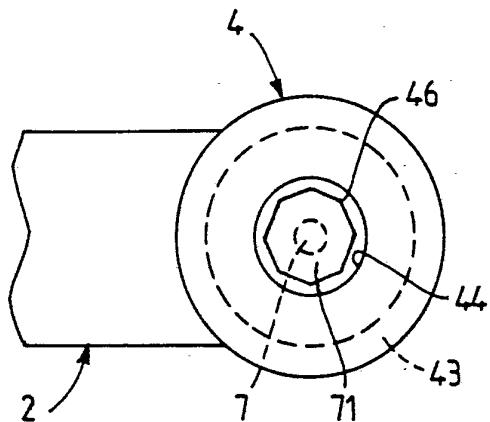
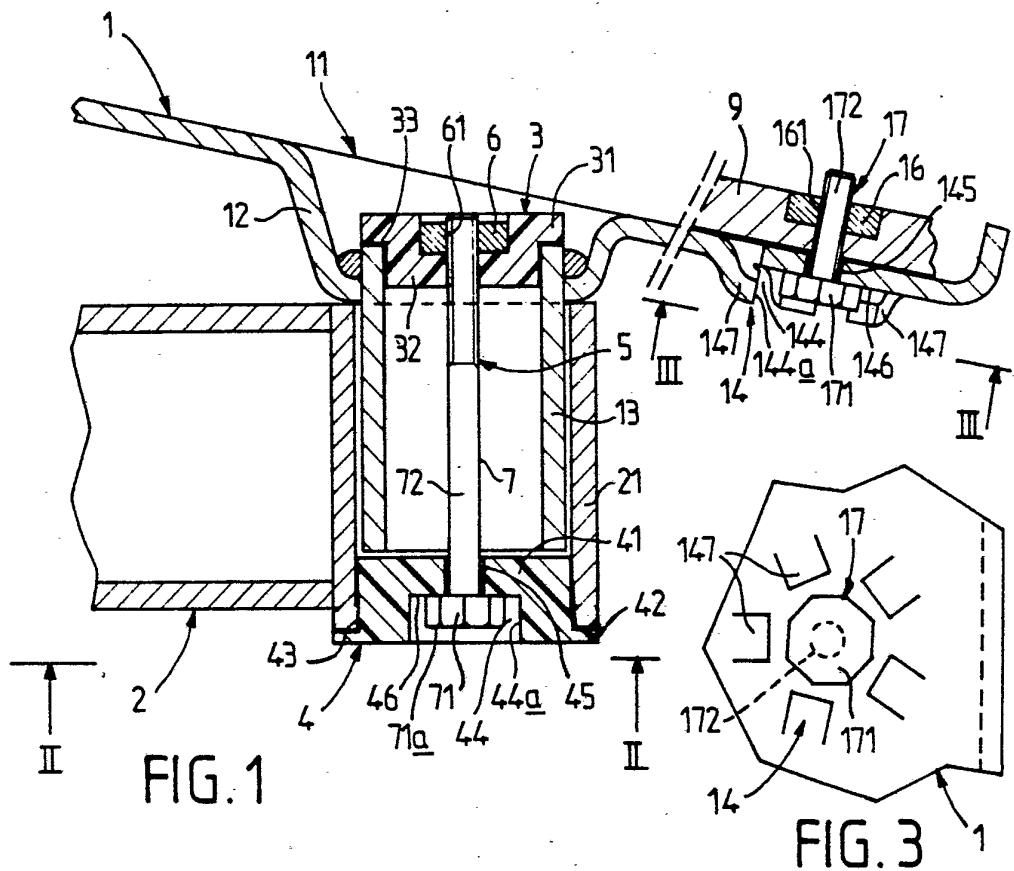


FIG. 2

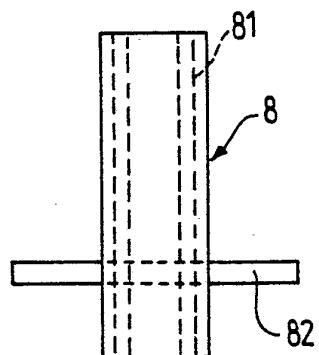


FIG. 4

2/2

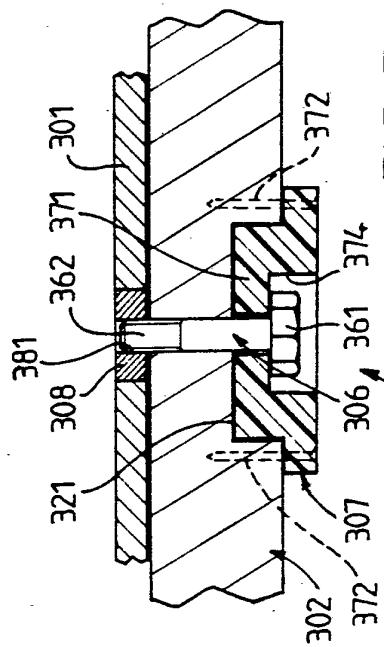


FIG. 7

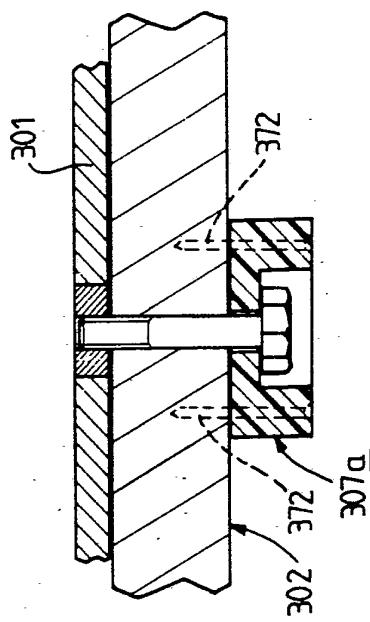


FIG. 8

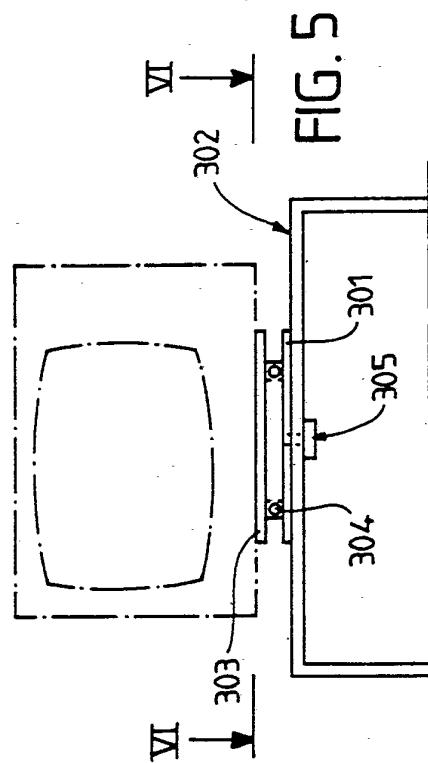


FIG. 5

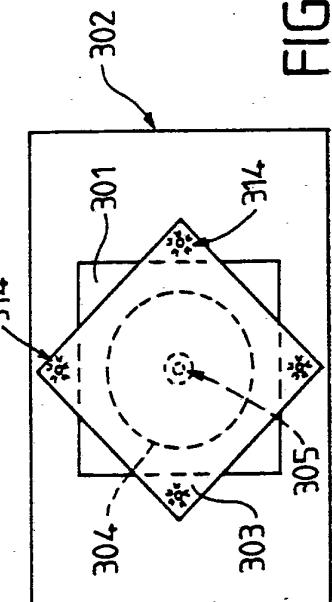


FIG. 6